



Inhumation dans caveau de famille

Par **MICHEL**, le **30/11/2009** à **15:22**

Bonjour,

Mon mari à 2 enfants d'un premier mariage.

Il a un frère avec lequel il es en indivis

Ils ont un caveau de famille tjs en indivis (caveau de mes beau-parents).

Mon mari et moi aimerions reposer ensemble (pour moi incineration) dans le caveau de famille.

Est ce que le frère, les neveux, où les enfants de mon mari peuvent refuser et empêcher que je sois inhumée dans le caveau de famille avec mon époux.

Si oui, que faire pour remédier à ce problème ?

D'avance merci de votre réponse.